

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restructuration d'un parking et réalisation de 7 bâtiments pour un usage de logements, de bureaux et de centre d'enseignement, sur le site de la Dargoire dans le 9ème arrondissement de Lyon (69)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA de la Construction de la Ville de Lyon (SACVL)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LAMOULEN Eric, Directeur général de la SACVL Lyon

RCS / SIRET

9 5 4 | 5 0 2 | 1 4 2 | 0 0 0 | 5 0

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement comprenant la création de 13 480,26 m ² de surface de plancher, pour un terrain d'assiette de 7 728 m ² . Nota : Le projet inclura la création d'un parking. Toutefois, ce parking sera privé (et ne correspondra donc pas à la catégorie n°41 de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est localisé au 9 impasse Pierre Baizet 69009 LYON, sur les parcelles n°60, 79, 80 et 110 de la section AN.

Le projet comprend :

- la démolition du parking extérieur existant (présent sur un niveau en rez-de-voiries, et un niveau partiel élevé sur pilotis).
- la création de 2 entités bâties, séparée par la construction d'une nouvelle voie :
 - L'entité bâtie nord accueillera la Maison des Compagnons du devoir. Elle comprendra 4 bâtiments, totalisant :
 - o 6 393,13 m² SPD à usage d'enseignement,
 - o 2 257,23 m² SPD à usage d'habitation (comprenant 78 logements neufs, majoritairement collectifs),
 - o 136 places de stationnement privées sur un niveau de sous-sol.
 - L'entité bâtie sud comprendra 3 bâtiments totalisant 4 829,90 m² SPD à usage de bureaux.

La vue de dessus du projet localisant l'emprise des 7 bâtiments, ainsi que certaines vues des façades et en coupe du projet figurent en Annexes.

4.2 Objectifs du projet

La pression foncière au sein de la métropole de Lyon est forte. L'ambition du projet est de développer un programme mixte qui répond aux attentes du territoire en matière de bureaux, logement et d'enseignement. Les principaux atouts du projet sont les suivants :

- Le périmètre du projet bénéficie d'une bonne accessibilité depuis la Porte de Rochemardon du boulevard périphérique lyonnais en limite immédiate et la Gare ferroviaire et routière de Vaise à environ 850 m.
 - L'assiette du projet constitue l'une des rares parcelles foncières disponibles sur le secteur tertiaire dans lequel elle s'inscrit (zone UI du PLU du Grand Lyon : "Zone spécialisée à vocation industrielle, artisanale, scientifique et technique ; elle admet les bureaux et services mais elle interdit en principe les activités commerciales").
 - La constructibilité est facilitée par une implantation du projet en dehors des zones inondables (d'après le PPRI du Grand Lyon - secteur Lyon/Villeurbanne approuvé le 02/03/2009).
- Ces éléments sont autant d'arguments pour la réussite du projet.

→ Voir les extraits de cartographies du PLU et PPRI du Grand Lyon en Annexes Volontaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le début des travaux est envisagé pour le dernier trimestre 2018. La durée des travaux est estimée à 18 mois.

Les travaux comprendront :

- la démolition du parking existant,
- les opérations d'excavation de terres (pour création d'un niveau de sous-sol) et leur évacuation vers les filières adaptées,
- les opérations de terrassement,
- la construction des 7 bâtiments du projet
- la création d'une voirie traversant le site d'est en ouest, reliant la rue Pierre Baizet et l'impasse Pierre Baizet,
- le raccordement aux différents réseaux structurants,
- la mise en place des aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme indiqué au § 4.1, en phase d'exploitation le projet comprendra 2 entités séparées par une voirie.

L'entité nord sera occupée par la Maison des Compagnons du devoir.

Elle comprendra 4 bâtiments (bâtiment A en R+3, bâtiment B en R+7, bâtiments C et D en R+4 équivalent R+6 puisque les deux derniers niveaux auront une hauteur double sous-plafond). Ces bâtiments regrouperont :

- 78 logements (77 studios et un logement 3 pièces) pour 2 257 m² SDP,
- un centre d'enseignement de 6 393 m² SDP comprenant de petits ateliers de travaux manuels (ateliers gros œuvre et couverture ; sellerie et textile ; bois ; fer et soudage), des salles de cours et un réfectoire. Notons que les équipements techniques des ateliers seront de faible envergure.
- un niveau de sous-sol comprenant 136 places de parking permettra le stationnement des usagers du site.

L'entité sud comptera 3 bâtiments (bâtiments E et F en R+3 et bâtiment G en R+5 équivalent R+6 compte tenu de la hauteur sous-plafond) qui totaliseront 4 830 m² de surface de plancher (SDP) de bureaux.

Le site sera accessible par la rue Pierre Baizet à l'est et au sud, l'impasse Pierre Baizet à l'ouest, la voie échelle au nord (voie de secours) et la voie transversale nouvellement aménagée dans le cadre du projet.

Près de 1 220 m² d'espaces verts en pleine terre permettront la bonne intégration paysagère du site et le confort des futurs usagers.

Aucune source de pollution particulière ne sera présente.

En phase d'exploitation, le projet ne comprendra pas d'activités ou d'installations pouvant porter une atteinte notable à l'environnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'ensemble du projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire, référencé 0693891700448, déposée auprès de la Mairie de Lyon en date du 28/12/2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain concernée par le projet.....	7 728 m ²
Surface de plancher totale.....	13 480 m ²
Répartition des surfaces.....	78 logements pour environ 2257 m ² 4 823 m ² de bureaux 6 393 m ² de centre d'enseignement
Gabarit des bâtiments.....	Maximum en R+7
Stationnement.....	136 places sur un niveau de sous-sol
Surface d'espaces verts en pleine terre.....	1220 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

9 impasse Pierre Baizet 69009 LYON.

Parcelles cadastrales n°60, 79, 80 et
110 de la section AN.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 4 7 ' 1 9 " 92N Lat. 4 _ ° 4 8 ' 3 5 " 0 1E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est localisée à environ 340 m à l'est du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "VAL DE SAONE MERIDIONAL". L'éloignement et le caractère urbain du site laissent présager d'absence d'interaction écologique notable entre ce dernier et la ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est localisée à 5,3km à l'est du projet. Il s'agit de la zone des "Iles de Crépieux Charmy" (référéncée FR3800687).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet concernée par le Plan Environnement Sonore du Grand Lyon, approuvé le 25/10/2010.Par ailleurs, elle est dans le faisceau d'incidence de la voie SNCF (classe 2 - 200m) d'après AP du 23/02/2016 et de la rue de Saint-Cyr (classe 3 - 100m) d'après AP du 02/06/2009 . --> Voir cartographies du PES du Grand Lyon et pré-etude d'impact acoustique et vibratoire en Annexes.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans un périmètre de protection du monument historique partiellement inscrit "Entrepôt des Chais Beaucairois" localisé à 100 m à l'est du projet. Le projet est ainsi soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. --> Voir cartographie de localisation du patrimoine culturel en Annexes.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les cartographies disponibles via CARMEN, sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, les zones humides les plus proches sont les berges de la Saône, à environ 340m à l'est du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lyon est située dans le périmètre du : - PPRi du Grand Lyon, approuvé le 02 mars 2009, vis-à-vis du risque inondation du Rhône et de la Saône; - PPRT d'Arkema à Pierre Bénite et dépôts pétroliers du Port Edouard Herriot (Lyon 7 ^e) prescrit le 15/01/2009; - PPRT Saint Fons - Arkema, Rhodia, Bluestar, prescrit le 15/01/2009; - PPRT Vallée de la Chimie approuvé le 19/10/2016. L'emprise du projet est en dehors des périmètres réglementaires associés à ces PPR (zone verte pour le risque inondation).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs diagnostics du milieu souterrain ont été réalisés entre 2005 et 2017. Les dernières études mettent en évidence: - des traces de pesticides, PCB et quelques métaux dans les sols de façon localisée, - des teneurs limitées en COHV, pesticides, HAP, phénols et CAV dans les gaz du sol. --> Voir rapport de diagnostic et schéma de gestion associé au projet d'aménagement en Annexes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Centre Historique de Lyon" est localisé à environ 520m à l'est du projet. --> Voir cartographie de localisation du patrimoine culturel en Annexes.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche est localisée à 5,2km à l'est. Il s'agit de la zone des "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage" (directive Habitats) référencée FR8201785. --> Voir cartographie de localisation des zones NATURA 2000 en Annexes.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est l'"Ile Barbe" localisée à 1,7 km au nord- est du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement dans la nappe souterraine ou dans les eaux superficielles, aussi bien en phase travaux qu'en phase d'exploitation. Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable pour les besoins sanitaires : - des ouvriers en phase chantier, - des occupants en phase d'exploitation : employés de bureaux, habitants des logements, professeurs / élèves du centre de formation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nappe souterraine est à environ 10m de profondeur au droit du site. Ainsi, aucun pompage ou rabattement de nappe (même partiel ou ponctuel) ne sera nécessaire dans le cadre de la création du niveau de sous-sol du projet. Le projet ne prévoit aucun prélèvement dans la nappe souterraine en phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent au déblais issus des travaux en sous-sol pour la réalisation des parkings. Compte tenu de la topographie et de la création d'un niveau de sous-sol, le projet sera légèrement excédentaire d'environ 3020 m3 de terre excavée selon l'estimation du schéma de gestion réalisé en 2017. Ces matériaux seront évacués en ISDI, ISDI+ ou ISDND selon les modalités précisées dans le schéma de gestion du projet disponible en Annexes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis à part les matériaux de construction, le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone projet est occupé par un parking. Elle est majoritairement bituminée, à l'exception de quelques espèces : arbres (sapins et autres espèces courantes), haies de thuyas et ronces. L'environnement du projet est péri-urbain, très anthropisé. La faune est rare et peu diversifiée : présence de pigeons et autres espèces habituées à la ville. Au regard de ses caractéristiques, le projet n'est pas à même de dégrader l'écologie du secteur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sont présentes à moins de 25km du projet : cinq zones NATURA 2000. Les zones Habitats sont localisées à plus de 5,2km et ne sont pas en aval hydraulique du projet. La zone projet est très anthropisée et n'accueille pas, a priori, d'espèces patrimoniales d'oiseaux. Ainsi, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les sites NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant est un parking désaffecté. Le projet ne consommera pas d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que la commune de Lyon soit concernée par plusieurs PPRT (voir §5), l'emprise du projet est en dehors des zones à risques. Aucun site SEVESO n'est présent à moins de 2km du site. Aucune ICPE n'est présente à moins de 500m du site. On notera toutefois la présence d'une voie ferrée, pouvant accueillir du transport de matières dangereuses, à environ 20 m à l'est du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les cartographies du PPRi du Grand Lyon (inondation du Rhône et de la Saône) indiquent que la zone projet est en dehors des zonages réglementaires. Toutefois, elle est concernée par un risque résiduel de remontée de nappe et réseaux (zone verte). L'étude géotechnique de 2008 relève une venue d'eau ponctuelle rencontrée lors des investigations impliquant des possibilités de circulations anarchiques et localisées. La commune de Lyon ne possède pas de PPR de mouvements de terrain. La commune de Lyon est située dans une zone de sismicité faible (zone 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le schéma conceptuel réalisé par BURGEAP en 2017 est caractérisé par l'absence de voie de transfert de la pollution vers les futurs usagers et l'absence de voie d'exposition. Sur la base des caractéristiques du projet, des mesures de gestion ont été définies pour supprimer le contact direct avec les sols pour les futurs usagers. La pré-étude d'impact acoustique réalisé par LASA en 2018 définit les niveaux d'isolation phonique nécessaires sur les façades des bâtiments pour respecter la réglementation en vigueur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : Trafic généré par les engins de travaux de durée limitée. En phase d'exploitation : Les flux automobiles générés sont relativement faibles puisqu'ils correspondent aux mouvements pendulaires des résidents. La proximité du boulevard périphérique limite les encombrements des rues adjacentes. Le désengorgement du carrefour St-Cyr est prévue par la création par le projet d'une voie de desserte traversant le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera temporairement source de bruit en phase chantier. Du fait des infrastructures de transport existantes, les bâtiments feront l'objet d'isolation phonique en respect de la réglementation en vigueur. -> Voir pré-étude acoustique et vibratoire réalisée par LASA en février 2018 en Annexes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de sources d'émissions olfactives notables en phase chantier et phase d'exploitation.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de source notable d'émissions olfactives notables dans l'environnement du site.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu de la présence de la voie ferrée à environ 20 mètres du site d'étude, une pré-étude d'impact acoustique et vibratoire a été réalisée par LASA en 2018. Les niveaux vibratoires sont inférieurs aux critères de dommage aux structures et aux seuils de perception tactile. Par ailleurs, ils respectent les seuils d'acceptabilité pour les bâtiments d'habitation et les locaux à usage de bureaux. --> Voir pré-étude acoustique et vibratoire réalisée par LASA en février 2018 en Annexes.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se feront en journée. En phase d'exploitation, les émissions sont limitées aux fenêtres éclairées (notamment en partie logements) et aux éclairages des accès au site. Ces sources d'émissions seront fondues dans l'environnement urbain du site, déjà très éclairé.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : Absence de source notable, exceptée la circulation des véhicules (quelques poids-lourds et camionnettes) sur une durée limitée. En phase d'exploitation : Absence de source notable de rejet. Seules sources : - circulation des véhicules légers des occupants et visiteurs, - quelques fours gaz et hottes d'extraction de la cuisine (qui seront filtrés) - émissions diffuses des quelques ateliers du centre de formation (ateliers en intérieur).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets des eaux pluviales et des eaux usées seront acheminés vers le réseau d'assainissement approprié, sous réserve de l'accord préalable des gestionnaires. Aucun rejet n'est prévu au milieu naturel. Les effluents de la cuisine seront traités en amont par un bac à graisse.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : le maître d'ouvrage assurera une gestion adaptée des déchets (tri, collecte et évacuation vers les filières appropriés). En phase d'exploitation : déchets domestiques et déchets de bureaux, collectés dans un local poubelle (avec tri sélectif) et évacués par le service communal. Les déchets spécifiques (déchets des ateliers du centre de formation, vidange du bac à graisse et filtres cuisine) seront pris en charge par des prestataires spécialisés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les aménagements paysagers du projet sont conçus de manière à s'intégrer dans le paysage proche et lointain. Le site d'étude est en zone de présomption de prescription archéologique, pouvant faire l'objet de diagnostic archéologique préventif à la demande des autorités compétentes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le zone de projet est occupée par un parking aérien inutilisé depuis plusieurs années. Elle sera remplacée par des bureaux, logements et centre de formation qui dynamiseront le secteur et répondront ses besoins.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Compte tenu de la nature du projet, un rayon d'étude de 2km autour de la zone projet a été retenu pour l'analyse des effets cumulés. Ce rayon inclut les communes suivantes : Lyon (1er, 4ème et 9ème arrondissements), Caluire-et-Cuire, St-Cyr-au-Mont-d'Or, St-Didier-au-Mont-d'Or, Champagne-au-Mont-d'Or et Ecully.

Sur les communes suscitées, ont été consultés :

- les avis d'enquête publique émis depuis 2010 par le Préfet du Rhône;
- les avis émis depuis 2010 par les Autorités Environnementales (AE), à savoir le Ministre de l'environnement, la formation d'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et le Préfet de région.

Selon ces critères de prospection, aucun projet existant ou approuvé n'a été identifié. Ainsi aucune incidence du projet n'est susceptible d'être cumulé.

Ceci étant, au regard des caractéristiques du projet, les effets cumulés potentiels se limiteraient aux éventuelles nuisances lors de la phase de travaux qui reste de durée limitée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour répondre aux principaux enjeux environnementaux du site, la SACVL mettra en œuvre les prescriptions émises par les études d'expertise d'ores et déjà réalisées, à savoir :

- les prescriptions du schéma de gestion réalisé par BURGEAP en 2018 afin d'assurer la sécurité sanitaire des futurs usager (contrôles des terres excavées, recouvrement de l'ensemble du site par un revêtement bitumé ou 30 cm de terres saines et mise en place des canalisations d'eaux potables dans des tranchées de section 1m² de comblées de matériaux propres.

- l'isolement réglementaire des façades définis par la pré-étude d'impact acoustique et vibratoire réalisée par LASA en 2018.

Dans la continuité du grand paysage, les ambiances paysagères du projet sont définies par l'aménagement de strates végétales variées sur une surface de pleine terre d'environ 1200 m².

En complément, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- En phase travaux : Les travaux seront réalisés par une société spécialisée, qui assurera une gestion adaptée des déchets.

- En phase d'exploitation : Les effluents de la cuisine seront traités (filtres sur les évacuations atmosphériques et bac à graisse probable). La gestion des déchets sera adaptée (tri sélectif, benne de collecte et évacuation par le service communal pour les déchets de bureaux et déchets domestiques / gestion par des prestataires spécialisés pour les déchets dangereux).

Les bâtiments respecteront l'exigence RT-2012.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le programme mixte répond aux besoins en logements, bureaux et équipements d'enseignement sur le secteur. Les principaux enjeux environnementaux du projet concernent les caractéristiques du milieu souterrain (pollution), l'environnement sonore et l'insertion paysagère du projet. Ces enjeux ont été pris en compte dès l'amont du projet. Les études de pollution et le schéma de gestion réalisé en 2018 assurent la compatibilité du projet avec les usages futurs. Les isollements de façade des bâtiments seront mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'étude acoustique réalisée par LASA en 2018. Les ambiances paysagères du projet ont été conçues dans la continuité de l'environnement proche et lointain. La SACVL suivra les recommandations émises par les études d'expertise et entreprendra les études complémentaires nécessaires. Selon ces éléments, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du Code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Extraits de la cartographie de zonage du PLU du Grand Lyon, approuvé 11/07/2005 le et modifié pour la dernière fois le 25/07/2017.

Extrait de la cartographie du PPRi du Grand Lyon, approuvé le 02/03/2009.

Extrait de la cartographie du Plan Environnement Sonore du Grand Lyon, approuvé le 25 octobre 2010.

Extrait de la cartographie du patrimoine culturel (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>).

Rapport "Etude géotechnique d'avant projet" réalisée par CEBTP en avril 2008.

Rapport "Diagnostic environnemental du milieu souterrain et schéma de gestion des terres", réalisé par la société BURGEAP et daté du 22/12/2018.

Rapport "Etude de modélisation acoustique du projet", réalisée par la société LASA et datée du 26/02/2018.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le 05/03/2018

Signature

Eric Lamoulen
Directeur Général

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

**SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION
DE LA VILLE DE LYON**

Société d'Economie Mixte au Capital de 2 000 000 €

36 quai Fuichiron - 69245 LYON Cedex 05

SIRET 954 502 142 00050 - Code APE 6820 A

FR 90 954 502 142 - CCP LYON 586 96 Y

Tél. 04 72 77 34 40 - Fax 04 72 77 34 89